

1. INTRODUCTION

Votre paiement à **FRENCH INCOMING** signifie que vous avez reçu, lu et accepté les conditions de vente ci-dessous, couvrant le « Voyage d'Etude et Technique sur l'industrie forestière en Oregon, USA » du 16 au 24 Septembre 2017 organisé par **FRENCH INCOMING** sous l'égide de FRANCE DOUGLAS, donneur d'ordre.

2. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

a) Qui sommes-nous

La société qui organise votre voyage est **FRENCH INCOMING**, domiciliée au 4 impasse des pirogues, 86130 Jaunay-Clan, France (téléphone : 00 33 6 86 56 62 97). Email: info@french-incoming.com

- Membre de ATOUT FRANCE et NTA (National Tour Association, www.ntaonline.com)
- Contrat d'assurance professionnelle par GRAS SAVOYE - HISCOX
- Membre de l'APST. A ce titre, **FRENCH INCOMING** bénéficie d'une garantie financière de 200 000 euros. Cela signifie que dans l'éventualité où **FRENCH INCOMING** ne pourrait plus organiser votre voyage, APST vous rembourserait ou prendrait en charge le voyage.

b) Notre rôle et nos responsabilités

FRENCH INCOMING agit en qualité d'intermédiaire au nom des passagers. Les services proposés au cours du voyage sont rendus par des sociétés telles que des compagnies de transport, des hôtels, des restaurants et autres prestataires qui auront été identifiés sur vos documents de voyage.

c) Les collaborateurs de **FRENCH INCOMING**

Quand un collaborateur de **FRENCH INCOMING** accompagne un voyage, sa responsabilité est limitée au fait de s'assurer du bon déroulement des prestations telles qu'elles ont été commandées par **FRENCH INCOMING**. Vous êtes responsable de pratiquer les activités proposées selon votre propre jugement en vous basant sur vos capacités physiques et/ou mentales, les conditions météo, le terrain et l'activité elle-même.

3. VOTRE RESPONSABILITE ENVERS NOUS

a) Acceptation

FRENCH INCOMING ne peut organiser le voyage que pour celles et ceux qui ont accepté les présentes conditions de vente. Quand vous payez le montant total du et renvoyez une fiche d'inscription, vous acceptez de facto les conditions de vente.

b) Vos compagnons de voyage

Quand vous soumettez une réservation au nom de vos compagnons de voyage, vous reconnaissez que les conditions de vente ont été communiquées et acceptées par tous les participants, et que vous êtes autorisés à signer en leur nom.

c) Document d'identification et documents médicaux

La fabrication des documents d'identification tel que le passeport, et les coûts associés, sont entièrement à la charge du participant au voyage. Les enfants de moins de 18 ans sont peut-être obligés d'avoir leur propre document d'identification. Vous êtes responsable de la validité, la véracité et l'exactitude de vos documents d'identification, et d'être en conformité avec les exigences médicales du pays visité. Vérifier auprès des autorités compétentes de votre pays d'origine.

4. PROPOSITION ET CONFIRMATION

Un passager est inscrit au voyage uniquement après réception de l'acompte de 50% du montant du voyage par **FRENCH INCOMING**. Si le nombre de passagers n'atteint pas 30 à la date limite d'inscription fixée au 30 juin 2017, les passagers inscrits pourront se faire rembourser leur paiement selon les conditions de vente indiquées et en fonction des frais imposés par les prestataires comme la compagnie aérienne, les hôtels et transporteur ou les organisateurs locaux.

Les bons d'échange et autres informations sur le voyage vous seront délivrés électroniquement (par email) approximativement trois (3) semaines avant la date du départ du voyage. Les bons d'échange et autres informations sur le voyage ne seront envoyés qu'une fois le voyage entièrement payé par le passager.

5. RESERVATION

a) S'inscrire au voyage

Les inscriptions sont validées par **FRENCH INCOMING** à réception de la fiche d'inscription entièrement remplie, des conditions de vente signées et datées, accompagnées d'un chèque de 50% du montant du voyage.

b) Demande particulière

Merci de nous faire part au moment de votre inscription de toutes conditions, circonstances ou restrictions qui demandent une attention particulière pour que nous puissions y répondre favorablement dans les limites du possible. **FRENCH INCOMING** se réserve le droit d'accepter et de décliner la présence d'un participant avant et pendant le voyage.

6. LE VOYAGE

a) Ce qui est inclus

Sont inclus les services suivants : transport aérien avec une compagnie régulière, en classe économique, les taxes et surcharges aériennes, l'hébergement en hôtel standard selon les normes locales en chambre double (à deux lits ou un grand lit), la pension complète (du diner du 16 septembre au diner du 24 septembre), l'accompagnement par Pierre-Yves Mazeaud et Rémi Claire, le transport en autocar grand tourisme climatisé, les visites et entrées mentionnées au programme, les taxes et le service.

b) Transport aérien

La responsabilité de la compagnie aérienne participant au « Voyage d'Etude et Technique sur l'industrie forestière en Oregon, USA » du 16 au 24 Septembre 2017 est limitée en cas de dommages, plaintes, ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement comme précisé dans leurs conditions générales dont un extrait figure sur les titres de transport qui vous seront remis. Selon l'article 9 des conditions du contrat de transport, la responsabilité des compagnies aériennes se limite à transporter les passagers de la ville de départ à la ville de destination sans pour autant garantir les horaires, les correspondances, le type d'appareil, l'aéroport de départ, de retour et le transporteur. En cas de retard du vol au début ou à la fin du voyage, les compagnies aériennes déclineront toute responsabilité sur les perturbations que ces modifications d'horaires (ou même de jour) pourraient engendrer. Par conséquent, le voyageur ne pourra exiger de **FRENCH INCOMING** un dédommagement ou une prise en charge quelconque pour correspondance manquée, pour préjudice subi au titre d'un manque à gagner professionnel, perte d'emploi, retenue sur salaire suite à un retour différé, ou frais supplémentaires de quelque nature que ce soit que ces perturbations auront pu occasionner. Il est conseillé de ne prévoir aucun engagement important le lendemain de votre retour de voyage.

c) Ce qui n'est pas inclus

Ne sont pas inclus les services suivants : l'assurance voyage (en option), le pourboire aux chauffeurs (environ 3/5€ par jour par personne), les dépenses personnelles, les boissons y compris l'eau dans certains restaurants, les repas non inclus, le port des bagages aux aéroports et aux hôtels, l'hébergement en chambre individuelle (supplément de 670 € par personne).

d) Modification de programme du fait de **FRENCH INCOMING**

Le programme de ce voyage est sujet à modifications en fonction des aléas du terrain. Il est possible que le transport et l'hébergement réservé à la base ne soit plus disponible. Quand cette situation se présente, que des changements doivent être faits au voyage, **FRENCH INCOMING** vous préviendra le plus tôt possible. Dans ces circonstances, **FRENCH INCOMING** remplacera les services défaillants par des services équivalents ou de meilleures catégories. Si **FRENCH INCOMING** ne pouvait proposer de solutions alternatives acceptables, les passagers sont en droit d'annuler leur voyage sans frais. **FRENCH INCOMING** n'est pas responsable des dépenses personnelles des passagers inscrits occasionnées au cours de la préparation d'un voyage annulé ni des frais des passagers occasionnés par des retards, des vols annulés ou en cas de maladie. Si le client décide de participer au voyage modifié, il renonce par-là à toute réclamation contre **FRENCH INCOMING** concernant les modifications apportées au voyage.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage :

- est imposée par des circonstances de force majeure pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.
- intervient pour insuffisance du nombre de participants au 30 juin 2017 et au-delà.

e) Assurance voyage

Le prix du voyage « Voyage d'Etude et Technique sur l'industrie forestière en Oregon, USA » du 16 au 24 Septembre 2017 ne comprend pas l'assurance voyage par Europ Assistance (contrat Pluriel Tourisme). Cette assurance est proposée en supplément à 145 EUR par personne.

Pour souscrire cette assurance voyage, merci de lire le contrat de l'assurance Europ Assistance ci-joint et de vous inscrire sur la fiche d'inscription du voyage. Le paiement de l'assurance voyage est due en totalité au moment de votre inscription au voyage.

7. PAIEMENT

a) Acompte

La moitié du prix total du voyage par personne est due à l'inscription + assurance voyage si vous souscrivez + supplément chambre individuelle si vous voyagez seul.

b) Méthode de paiement

Le paiement de l'acompte et du montant final doit être fait par **CHEQUE** ou par **VIREMENT** sur le compte des acomptes clients de **FRENCH INCOMING**, aux coordonnées suivantes :

Banque : Société Générale, 5 avenue Treuille, 86100 Châtelleraut

Numéro de compte : 00020064493

IBAN : FR76 3000 3016 3200 0200 6449 375

SWIFT : SOGEFRPP

c) Absence de paiement

En l'absence du règlement intégral du voyage à la date fixée, **FRENCH INCOMING** se réserve le droit d'annuler votre inscription.

8. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

a) Procédure

Toute annulation et tout changement doivent être signifiés par écrit à **FRENCH INCOMING**. **FRENCH INCOMING** reconfirmera toujours la réception de votre écrit et vous informera des pénalités d'annulation et/ou des remboursements éventuels.

b) Annulation du fait d'un ou plusieurs passagers

La prise en compte d'une annulation intervient le jour où elle est reçue par **FRENCH INCOMING** pendant les heures de bureau de 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. En cas d'annulation, **FRENCH INCOMING** remboursera le montant total payé moins les pénalités suivantes :

Nombre de jours avant le début du voyage	pénalités
Jusqu'au 30 juin 2017	1000 €
Entre le 1^{er} juillet et 10 aout 2017	50%
Entre le 11 Aout et le jour du départ	100%

FRENCH INCOMING ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients :

- Lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage.
- Au lieu de départ du voyage aérien, pouvant être occasionné par un retard de pré- acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

- Lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...), ou ne présente pas les documents légaux exigés pour son voyage.

En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu du départ du voyage il sera retenu 100% du prix du voyage. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

c) Changements du fait d'un ou plusieurs passagers

Tous les changements sont applicables à partir du moment auquel **FRENCH INCOMING** en prend connaissance, pendant les heures de bureau de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi. Les changements doivent être signifiés à **FRENCH INCOMING** par écrit. Nous ferons notre possible pour répondre aux demandes de modifications des prestations qui auraient été confirmés. Cependant, si les modifications représentent une altération majeure aux arrangements déjà programmés, comme un changement de date, nous serons soumis aux frais d'annulation des prestataires concernés. En conséquence, **FRENCH INCOMING** se réserve le droit de considérer votre réservation originale comme annulée par le passager et d'appliquer les pénalités d'annulation telles qu'elles sont décrites au paragraphe 8.b.

d) Cessation du contrat

En cas de défaut d'une des parties à remplir les présentes conditions, l'autre partie peut écrire en demandant la résolution du ou des problèmes (avec accusé de réception), et restant sans réponses pendant les cinq jours consécutifs suivants, l'autre partie peut rompre le contrat immédiatement.

9. PRIX - INFORMATION GENERALE

Ce voyage est proposé par France DOUGLAS à ses membres au prix de 3,510.00 € par personne en chambre partagée. Cette somme est entièrement perçue par **FRENCH INCOMING**. Les prix publiés sont en euros et réputés TTC. Les prix incluent les frais de préparation, de marketing et communication, et d'opérations. Le prix du voyage « Voyage d'Etude et Technique sur l'industrie forestière en Oregon, USA » du 16 au 24 Septembre 2017 est basé sur un minimum de 30 passagers payants. La TVA n'est pas récupérable par les passagers.

10. RISQUES

Les voyages comportent des risques. Le client accepte ces risques de manière volontaire et personnelle. Le client accepte que **FRENCH INCOMING** ne soit pas responsable des accidents ou des blessures liés à sa pratique lors du voyage.

11. RESOLUTION DES DESACCORDS

Merci de porter tout problème éventuel à l'attention du gérant de **FRENCH INCOMING**. **FRENCH INCOMING** promet de résoudre chaque désaccord dans les 30 jours après en avoir été informé par écrit. Le client comprend et accepte que ces conditions de vente soient gouvernées par la loi française. Toute dispute devra être portée devant le tribunal de Poitiers si elle n'a pas été réglée à l'amiable à l'avance.

FIN.

Date :

Nom du passager 1:

Prénom:

Signature :

Nom du passager 2 :

Prénom:

Signature :